



Assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F.

22 juin 2023



Se transformer
et contribuer
à des solutions
pour demain





Assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. du 22 juin 2023



AGENDA

- 01** Résultats 2022
- 02** Performance ESG
- 03** Priorités 2023
- 04** Questions-réponses
- 05** Vote des résolutions



Modèle d'affaires en version animée

DONNÉES 2022

ACHAT DE PÉTROLE BRUT SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL



14,8 millions de tonnes de pétrole brut traité

PRODUIRE

RAFFINERIE DE GRAVENCHON
(HAUTE-NORMANDIE)

≈ 9,5 millions de tonnes de pétrole brut traitées



RAFFINERIE DE FOS-SUR-MER
(PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)

≈ 5,2 millions de tonnes de pétrole brut traitées



Produits finis importés



▪ Essences



▪ Gazoles



▪ Fiouls domestiques



▪ Carburéacteurs



▪ Carburants pour la marine

PRODUITS ÉNERGÉTIQUES

2 CHAÎNES DE VALEUR

PRODUITS DE SPÉCIALITÉS



▪ Paraffines



▪ Huiles blanches



▪ Huiles de base



▪ Bitumes

DISTRIBUER ET COMMERCIALISER



Logistique commerciale

LOGISTIQUE

Usine de mélange lubrifiants finis

144 000 m³ de lubrifiants finis

87 % des productions de lubrifiants finis sont exportées



Centrales d'achats



Revendeurs à la marque



▪ Constructeurs automobiles
▪ Poids lourds
▪ BTP



Distributeurs stratégiques



Grands groupes industriels



2022 | Des résultats portés par nos priorités stratégiques



Opérer à un niveau d'excellence



Renforcer notre compétitivité



Poursuivre le développement de nos ventes



Se positionner pour un avenir bas carbone

« Dans un marché favorable, et malgré un mouvement social qui a touché le secteur du raffinage au deuxième semestre, votre société a réalisé en 2022 un résultat opérationnel solide qui vient renforcer son bilan après les pertes importantes réalisées pendant la pandémie. »



Charles Amyot,
Président du conseil d'administration
et directeur général d'Esso S.A.F.

Les équipes Esso ont joué un rôle essentiel dans la bonne performance 2022

- La performance financière 2022 a été rendue possible grâce aux efforts réalisés par les équipes d'Esso ces dernières années, en ligne avec les priorités stratégiques.

Une stratégie climat qui s'inscrit dans le plan national de décarbonation de l'industrie

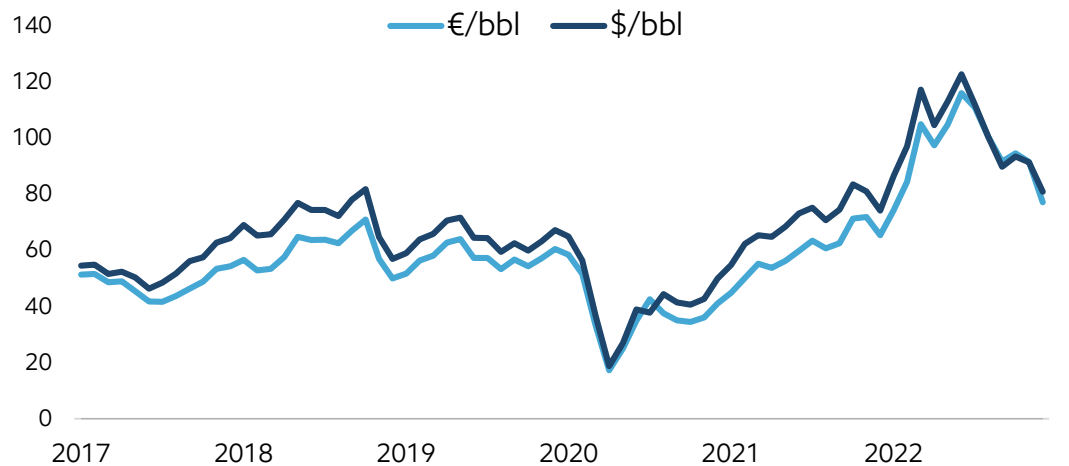
- Fournir l'énergie essentielle à nos économies modernes tout en préparant les conditions de la transition vers une économie bas carbone. Le groupe Esso est prêt à relever les défis de décarbonation de l'industrie que l'Europe et la France se sont fixés.

La transformation du groupe se poursuit en s'appuyant sur plusieurs projets clés

- Développement de plusieurs projets d'efficacité énergétique
- Production de biocarburants et renouvellement de l'accréditation pour le cotraitement de charges biosourcées.
- Acteur majeur de la zone industrielle bas carbone du Havre et du consortium CCS* de l'Axe Seine.

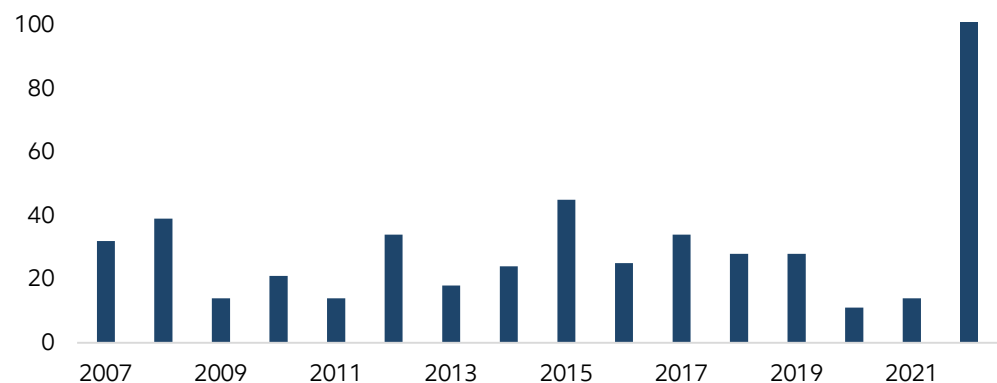
Résultat net en forte progression

Cours du pétrole brut



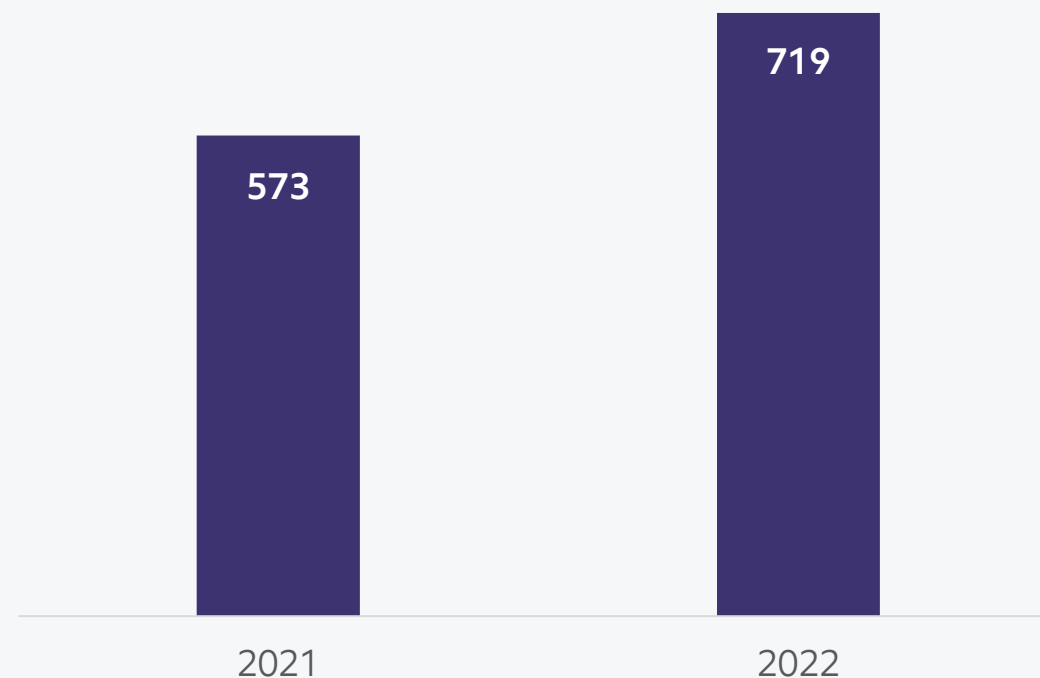
Source : UFIP Énergies et Mobilités

Marge brute de raffinage France (€/t)



Source : Direction Générale de l'Énergie et du Climat

Résultat net en M€

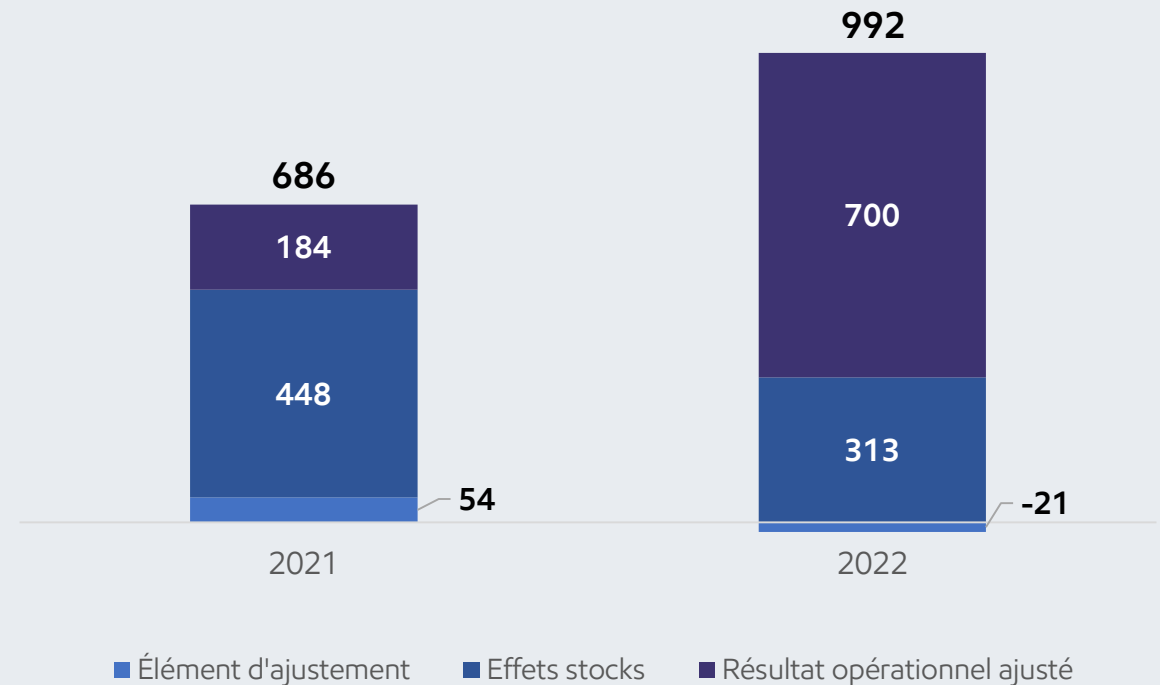


Solide performance opérationnelle

Réponse aux bouleversements du marché

- Minimisation de la consommation de gaz naturel et optimisation des coûts d'énergies
- Optimisation du planning d'arrêt de maintenance programmée à Gravenchon
- Gestion des ruptures d'approvisionnements dues au mouvement social dans le secteur du raffinage

Résultat Opérationnel en M€



Un bilan renforcé

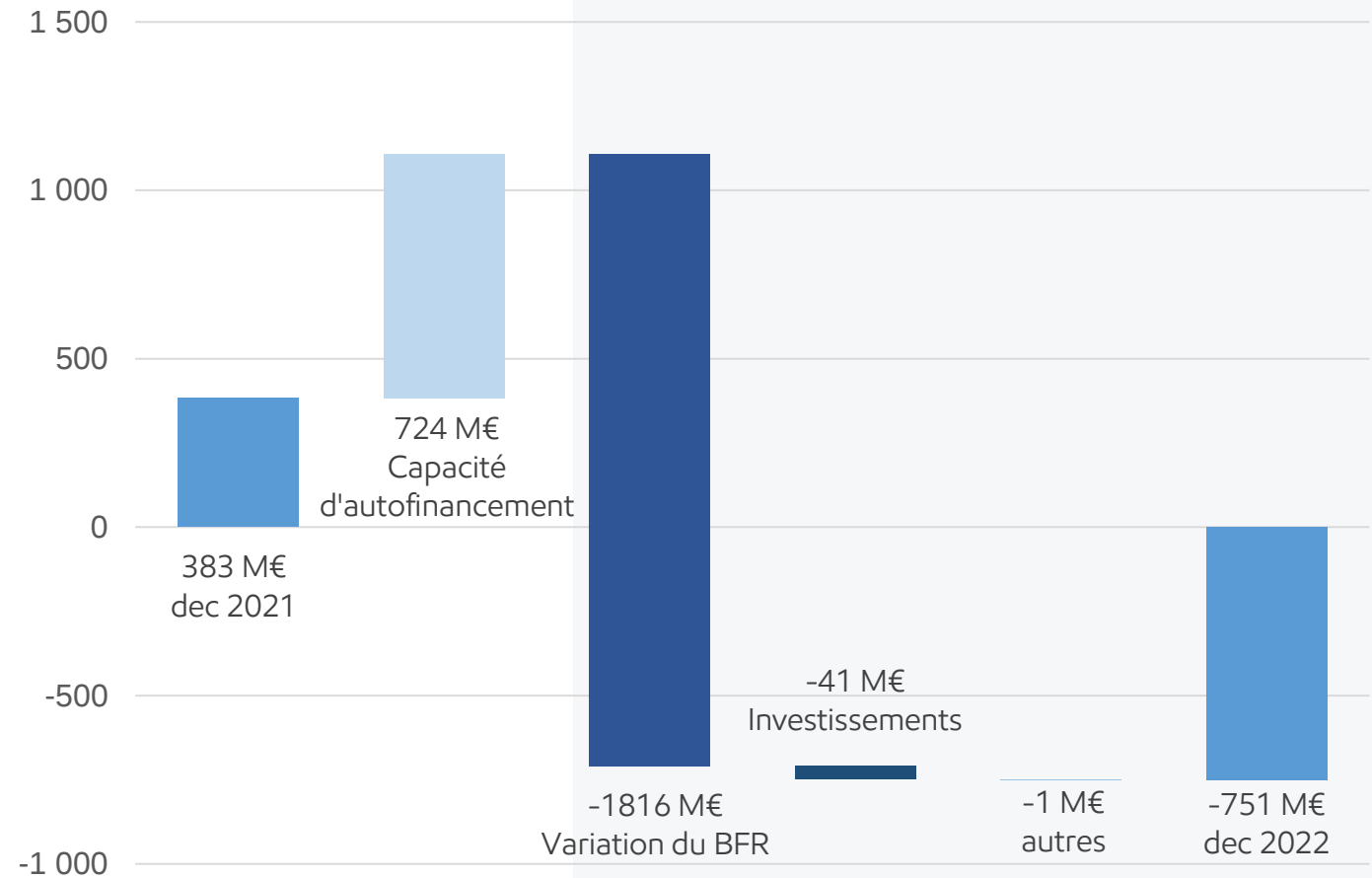
Extrait du bilan consolidé

Position financière nette	-751 M€
Engagements de retraite non préfinancés	606 M€

M€	2021	2022
Actifs non courants	1 062	866
Stocks	1 493	1 812
Créances financières et disponibilités	423	23
Autres actifs courants	963	1 792
Total Actif	3 941	4 493
Capitaux propres	814	1 776
Autres passifs non courants	1 140	658
Dettes financières	40	774
Autres passifs courants	1 947	1 285
Total Passif	3 941	4 493

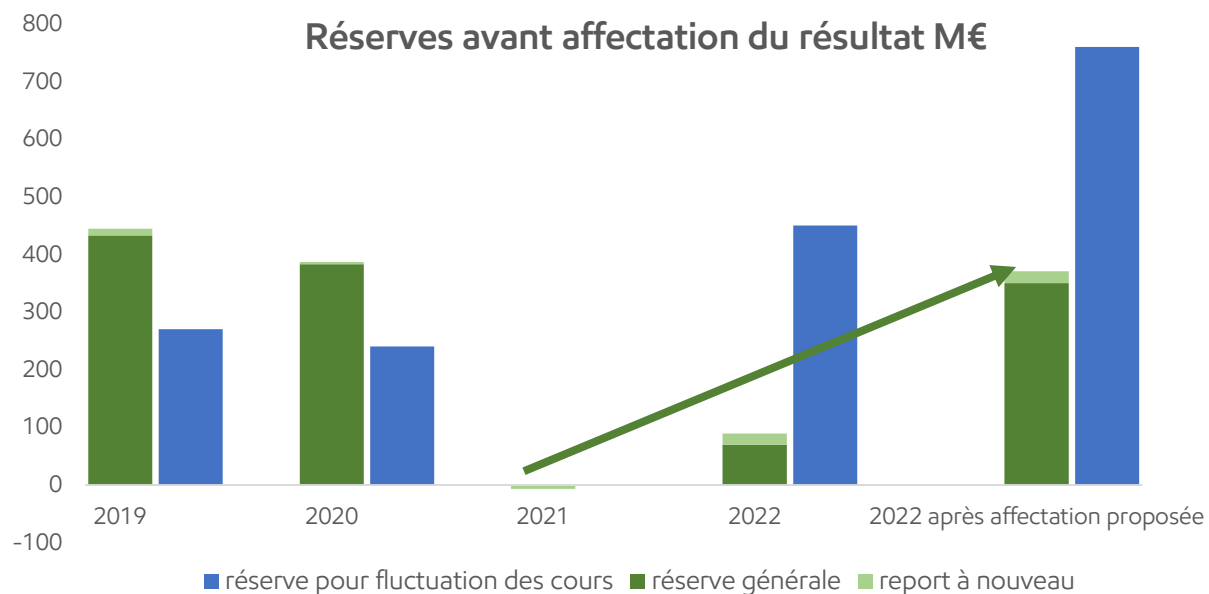
Flux de trésorerie impacté par la hausse des cours

- Flux de trésorerie généré par l'exploitation de -1 092 M€ après reconstitution du besoin en fonds de roulement suite aux mouvements sociaux du dernier trimestre 2022



Retour du dividende en 2022

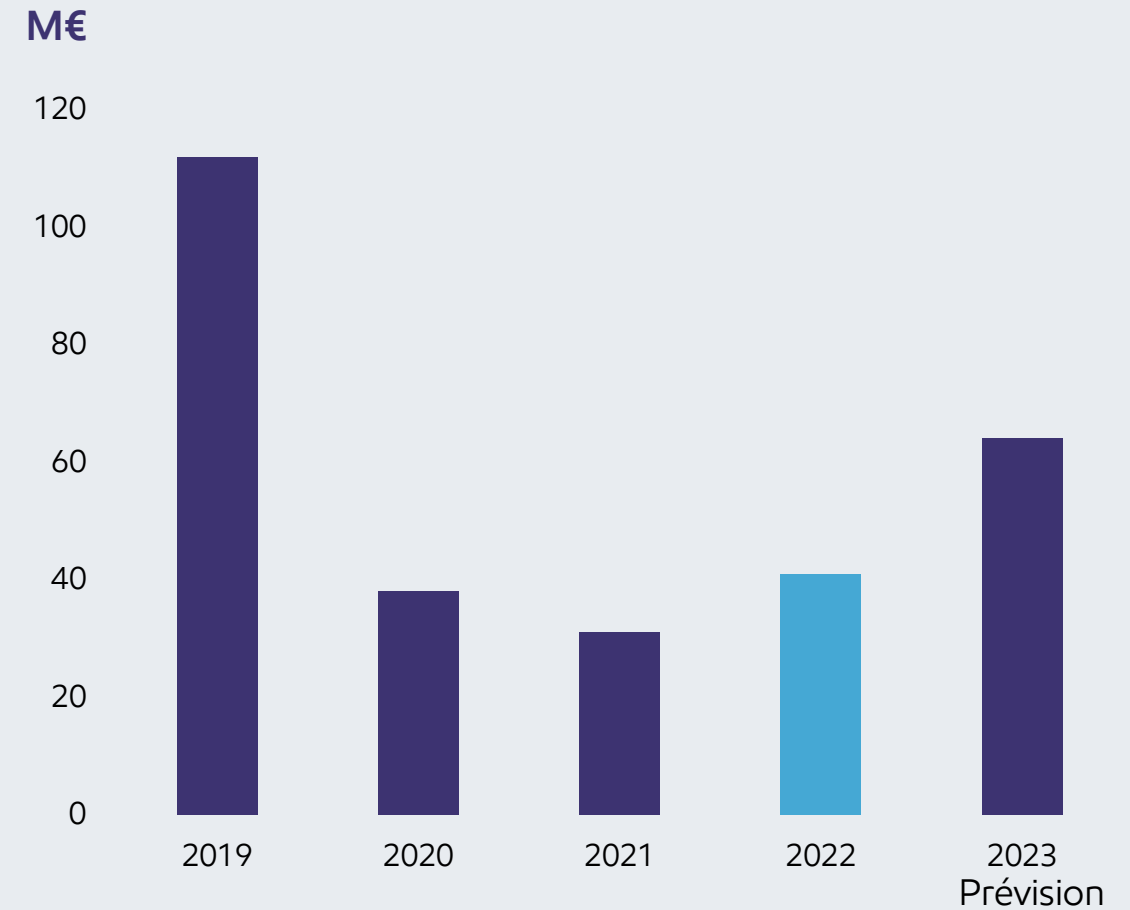
Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de verser un dividende de **2,00 €** par action au titre de l'exercice 2022, soit **25,7 M€**



- Rappel : la société ne verse pas d'acomptes sur dividendes
- Mise en paiement le 12 juillet 2023
- Rendement de 4,5 % sur cours moyen 2022 de 44,7 €/action

Discipline des investissements

Reprise progressive après une pause pendant la crise pandémique.





Daniel ESCUDEIRO

Commissaire aux comptes – **mazars**

Assemblée Générale – 22 juin 2023

Rapports des Commissaires aux comptes

Assemblée Générale Ordinaire

Rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels (1/4)

- Objectifs de notre mission : obtenir une assurance raisonnable :
 - que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative,
 - qu'ils sont conformes aux principes comptables applicables, **réguliers** et **sincères**, et
 - qu'ils donnent une **image fidèle** du résultat de l'exercice et de la situation financière et du patrimoine en fin d'exercice.
- Principes comptables applicables
 - Comptes consolidés : référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.
 - Comptes annuels de ESSO SAF : règles et principes comptables français.

Assemblée Générale Ordinaire

Rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels (2/4)

Points clés de l'audit : éléments qui ont nécessité une attention particulière au cours de notre audit et que nous avons jugés les plus importants :

- Pour les comptes consolidés :
 - Evaluation des actifs corporels
 - Evaluation des impôts différés
 - Existence et valorisation des stocks de produits pétroliers
- Pour les comptes annuels de ESSO SAF :
 - Evaluation des titres de participation
 - Existence et valorisation des stocks de produits pétroliers

Assemblée Générale Ordinaire

Rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels (3/4)

- Rapport sur les comptes annuels :

- Première résolution : approbation des comptes sociaux de ESSO SAF au 31 décembre 2022
- Pages 119 à 124 du Rapport Financier Annuel 2022

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat, de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice »

- Rapport sur les comptes consolidés :

- Première résolution : approbation des comptes consolidés de ESSO SAF au 31 décembre 2022
- Pages 112 à 118 du Rapport Financier Annuel 2022

« Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation »

Assemblée Générale Ordinaire

Rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels (4/4)

Vérifications spécifiques

Informations	Nature et étendue de nos vérifications	Commentaire / Conclusion
Informations données dans le rapport de gestion	Sincérité et concordance avec les comptes annuels et consolidés	Absence d'observation
Déclaration de performance extra-financière*	Présence dans le rapport de gestion*	Absence d'observation
Informations prévus aux articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce	Présence dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise	Absence d'observation
Informations fournies sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux et sur les engagements consentis en leur faveur	Concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes	Attestation de l'exactitude et la sincérité
Informations sur les délais de paiement clients / fournisseurs	Sincérité et concordance avec les comptes annuels	Attestation de sincérité et concordance

** Les informations de cette déclaration font par ailleurs l'objet d'une vérification par Grant Thornton en tant qu'Organisme Tiers Indépendant.*

Assemblée Générale Ordinaire

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale (3^e résolution)

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Nous portons à votre connaissances dans notre rapport sur les conventions réglementées les :

- **Conventions des exercices antérieurs non approuvées par l'assemblée générale** (autorisées et conclues par le conseil d'administration au cours des exercices antérieurs - qui figuraient dans notre rapport spécial sur les conventions réglementées relatif à l'exercice 2021 - et qui n'avaient pas été approuvées par l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021)
- **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs avec ou sans exécution** (déjà approuvées par l'assemblée générale au cours des exercices précédents).



Performance ESG

02

La sécurité, socle essentiel de nos opérations



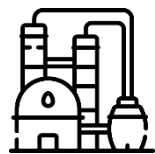
Sécurité du personnel

Un taux de fréquence en baisse sur la durée
Un accidents de travail avec arrêt à déplorer



Sécurité des procédés

Gestion anticipée des risques et implication de tous

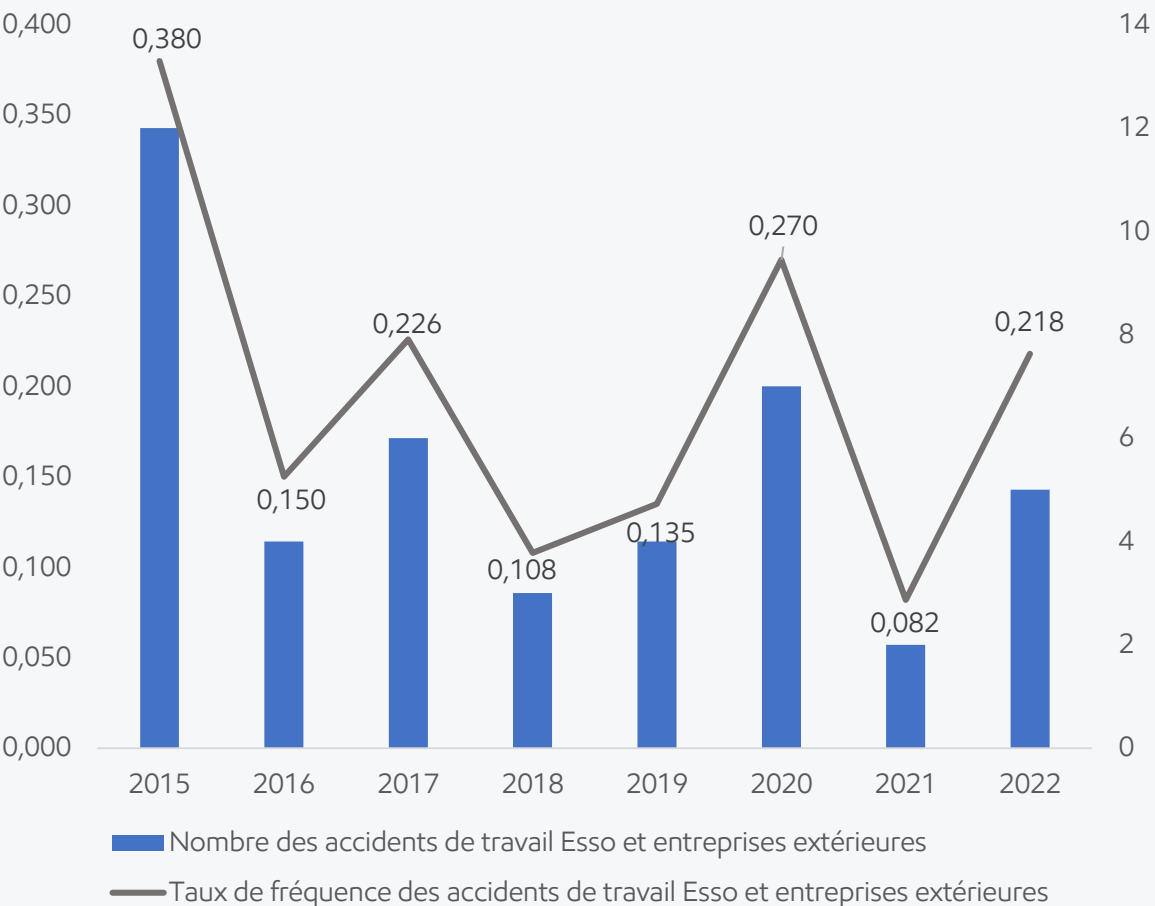


Sécurité industrielle

Protocoles de gestion des risques majeurs et procédures de réponse à l'urgence testés avec les parties prenantes

« **PERSONNE NE SE BLESSE** »

demeure l'objectif à poursuivre sans relâche.



TRIR (Total Recordable Injury Rate) base OSHA (Occupational Safety and Health Administration) Taux de fréquence et nombre d'accidents de travail pour Esso et entreprises intervenantes pour 200 000 heures travaillées

Notre performance ESG, au cœur de notre stratégie de transformation



Environnement

- Baisse des émissions de SO₂, NO_x et COV
- Baisse de la consommation d'eau à Gravenchon
- Bas niveau d'intensité des émissions de CO₂



Social

- Adaptation continue de notre organisation
- Evolution du dialogue social et engagement du personnel
- Maintien du dialogue avec les communautés environnantes

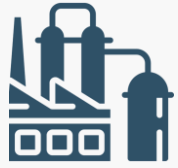


Gouvernance

- Politique de conduite des affaires
- Revue détaillée des programmes anticorruption
- Systèmes de contrôle et d'audit interne

Focus sur quelques indicateurs ESG

Environnement



15.4

CO₂

tCO₂/100t de brut traité



-71 %

SO₂ + COV + NOx

Par tonne de brut traité depuis 2006

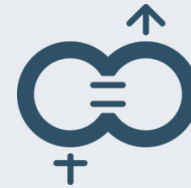


-6 %

Eau

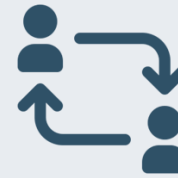
Consommation d'eau à Gravenchon
par rapport à 2021

Social



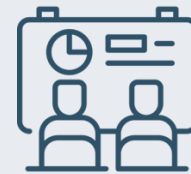
89/100

Index égalité femmes/hommes



10 %

Taux de rotation du personnel en 2022



97 %

Taux d'accès à la formation

Un groupe présent sur le territoire

1



2



3



4



5



6



7



8



9



Assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. du 22 juin 2023

Un conseil d'administration diversifié

Administrateurs salariés



Charles Amyot
Renouvellement



Philippe Ducom
Renouvellement



Jean-Claude Marcelin
Renouvellement



**Hélène de Carné
Carnavalet**

Administrateurs indépendants



**Marie-Hélène
Roncoroni**
Renouvellement



**Catherine Dupont
Gatelmand**
Renouvellement



**Jean-Pierre
Michel**
Renouvellement



**Véronique
Saubot**
Renouvellement

Changement 2023



Marie-Laure Halleman

Administratrice représentant le personnel



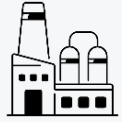
Odile Rueff



Priorités 2023

03

Nos priorités stratégiques 2023, sources de création de valeur



Opérer à un niveau d'excellence

- Sécurité
- Fiabilité des opérations
- Réduction des émissions
- Gestion des ressources
- Arrêts pour maintenance



Renforcer notre compétitivité

- Maîtrise des coûts
- Investissements ciblés
- Synergies des chaînes de valeur Énergie & Spécialités
- Réglementation favorable



Décarboner notre outil industriel

- Efficacité énergétique
- Mix énergétique, CCS
- Diversification des alimentations
- Feuilles de route bas carbone



Commercialiser des produits moins carbonés

- Répondre aux besoins des clients
- Biocarburant avancés
- Croissance du réseau Esso
- Développer les spécialités

Développer notre culture d'entreprise

Mettre en avant notre raison d'être et nos métiers

Renforcer le sentiment d'appartenance et la marque employeur

Attirer les talents

La transition énergétique, enjeux et opportunités

- Un mix énergétique qui évolue, mais nos produits restent essentiels

Vecteurs d'accélération

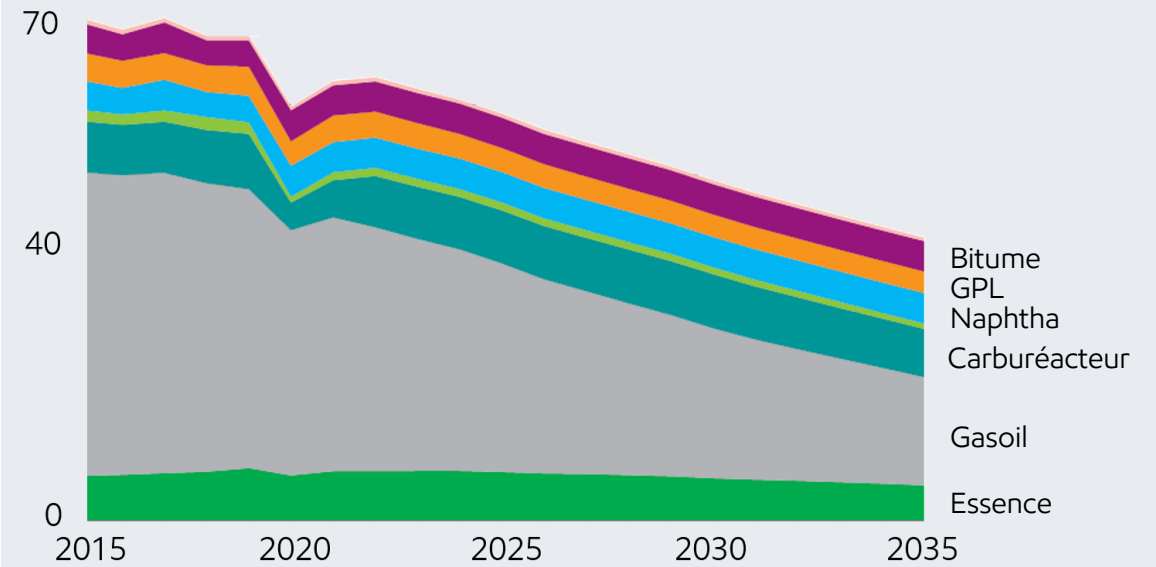
- Une réglementation compétitive, basée sur la neutralité technologique
- Une approche collaborative privé / public et un partage des risques
- Un travail sur le temps long qui inclut le développement coordonné de nouvelles infrastructures

Le groupe Esso peut jouer un rôle de premier plan et plaide pour des solutions bas carbones fiables et économiquement abordables.



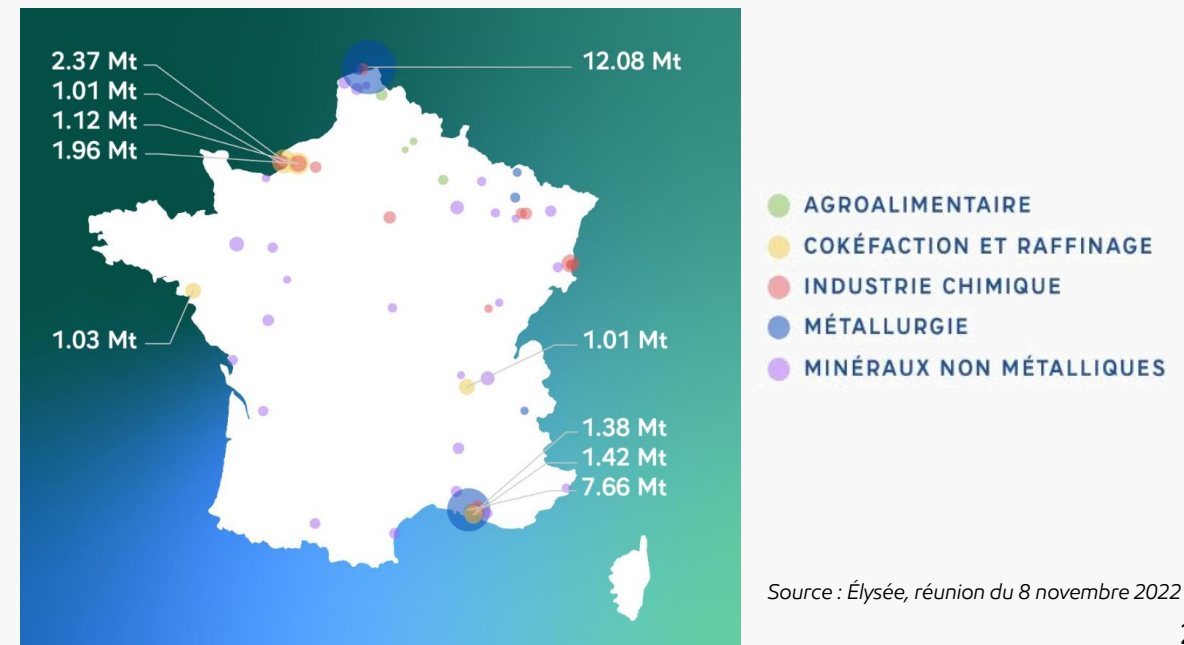
Assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. du 22 juin 2023

Prévisions de demande en produits raffinés en France (Mt)



Source : UfipEM

Carte des 50 sites industriels les plus émetteurs de GES (Gaz à effet de serre)



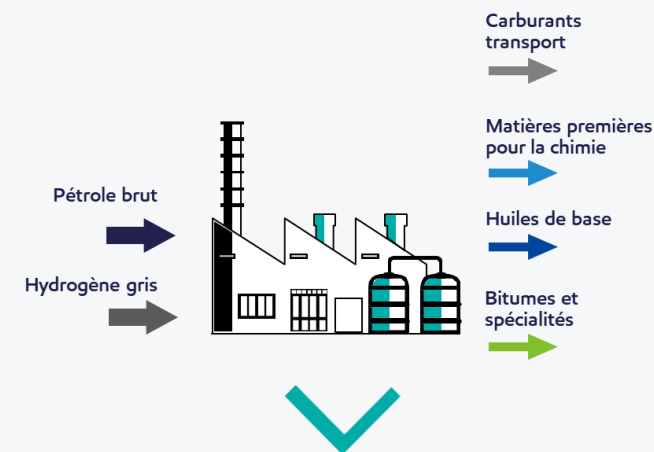
Source : Élysée, réunion du 8 novembre 2022

Notre stratégie climat pour soutenir la transformation de nos activités

Atténuer les émissions de nos opérations	Transformation des procédés industriels ▪ Fiabilité des opérations ▪ Amélioration de l'efficacité énergétique
Fournir des produits qui permettent à nos clients de réduire leurs émissions	Carburants liquides bas carbone ▪ Biocarburants de dernière génération ▪ Carburants durables pour l'aviation SAF Réduction des consommations ▪ Carburants Esso Synergy et Mobil 1™
Déployer des solutions technologiques bas carbone	En utilisant les technologies et le savoir faire du groupe ExxonMobil ▪ Filière biomasse ▪ Hydrogène bas carbone ▪ Captage et stockage de carbone
S'impliquer dans le débat sur le climat et les politiques énergétiques	Pour mettre en avant nos solutions pour la transition énergétique ▪ Contribution à la loi de Programmation Energie Climat ▪ Stabilité réglementaire, neutralité technologique, cycle de vie ▪ Soutien des pouvoirs publics, partage des risques



Raffinerie historique



Transformation de l'outil industriel





Place à vos
questions

04



Vote des
résolutions

05

Projets de résolutions

1

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Projets de résolutions



Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2022	617 642 330,43 €
Report à nouveau avant affectation	18 966 153,43 €
soit un total de	636 608 483,86 €

Dont l'affectation suivante est proposée :

Dividende	25 709 156,00 €
Réserve facultative pour fluctuation des cours	310 000 000,00 €
Autres réserves facultatives	280 000 000,00 €
Report à nouveau après affectation	20 899 327,86 €
soit un total de	636 608 483,86 €

Le dividende ressort à 2,00 euros pour chacune des 12 854 578 actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende.

Le dividende de 2,00 euros sera détaché de l'action le 10 juillet 2023 et mis en paiement le 12 juillet 2023.

En application de l'article 28 de la Loi 2017-1837 du 30 Décembre 2017, les dividendes versés à compter du 1^{er} janvier 2018 aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8%. Par dérogation, le contribuable sur demande expresse, peut opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu et bénéficier de l'abattement de 40 % sur les dividendes.

Lors de leur versement, sauf exceptions, les dividendes sont soumis à un prélèvement à la source forfaitaire non libératoire aligné sur le taux du prélèvement forfaitaire unique et majoré des prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.

L'assemblée générale constate que la société n'a pas distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Projets de résolutions

3

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225 -38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Projets de résolutions

4-10

Résolutions de 4 à 10

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur, pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023, des administrateurs suivants :



4



5



6



7



8



9



10

Projets de résolutions

11

Onzième résolution

L'Assemblée Générale nomme Administrateur Madame Marie-Laure Halleman pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.



Projets de résolutions

12

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code, telles que présentées dans ce rapport.

Projets de résolutions

13

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable aux Administrateurs de la Société, telle que présentée dans ce rapport.

Projets de résolutions

14

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale fixe à 143 000 euros le montant brut de la rémunération globale versée aux Administrateurs au titre de leurs fonctions relatives à l'exercice 2023 expirant en juin 2024.

Projets de résolutions

15

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable au Président – Directeur général de la Société, telle que présentée dans ce rapport.

Projets de résolutions

16

Seizième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.



Esso S.A.F.
Rapport annuel
2022



**Se transformer
et contribuer
à des solutions
pour demain**



Pour plus d'informations, consultez le rapport annuel Esso 2022